



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
39

Séance du 29 avril 2026

Objet

Budget 2026  
du SAD GIR 5 et 6

-----  
Décision modificative n°1  
-----

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Verpillot, Montagut, Messieurs Thiam, Hairault, Madame Brault-Pitaud, Monsieur Arnal, Vignaud, Mesdames Salitra et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Elisabeth Gancel, pouvoir donné à Madame Adélaïde Montagut  
Madame Nicole Motte-Tchernia, pouvoir donné à Madame Marie Salitra

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Natacha Maës

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice	15
-------------	----

Présents	12
----------	----

Votants	14
---------	----

**Vote**

Pour	12
------	----

Contre	0
--------	---

Abstention	2
------------	---

## BUDGET 2026 DU SAD GIR 5 ET 6

-----

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1

-----

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2025-47 du 7 octobre 2025 approuvant le budget primitif 2026 du SAD GIR 5 et 6,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice, notamment au vu des résultats 2025 constatés et affectés,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

**A L'UNANIMITÉ**

ADOpte la décision modificative n°1 du budget 2026 du SAD GIR 5 et 6, telle que présentée en annexe et s'équilibrant comme suit :

#### Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation - 56 737,75 €

*002- Résultat d'exploitation reporté* - 56 737,75 €

Recettes d'exploitation - 56 737,75 €

*Groupe 3 – dépenses afférentes à l'exploitation courante*

Compte 778 – Autres produits exceptionnel - 56 737,75 €

#### Section d'investissement

Dépenses d'investissement 14 917,22 €

*Chap 21 – Immobilisations corporelles*

Compte 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique 10 000,00 €

Compte 2184 – Mobilier 4 917,22 €

Recettes d'investissement	14 917,22 €
001- Résultat d'investissement reporté	14 917,22 €

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,  
Président du CCAS



La secrétaire de séance,  
Nadège Périon,  
Directrice du CCAS

Le Président du CCAS informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son exécution sur l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)